Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

AVIS PUBLIC

DE LA RÉVISION DE LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR M[e] Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement, que la liste référendaire du secteur concerné a été déposée au greffe de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal le **16 mai 2011.**

- **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

1. Peut-être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné toute personne physique qui le **7 mars 2011**;

   - est domiciliée sur le territoire du secteur concerné et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
   - est majeure;
   - est de citoyenneté canadienne;
   - n'est pas en curatelle;
   - n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

   Peut également être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné, toute personne physique[1] ou morale[2] qui est, depuis au moins douze mois le **7 mars 2011**, soit :

   - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis au secrétaire d'arrondissement une demande d'inscription sur la liste référendaire;

   - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire du secteur concerné et d'avoir transmis au secrétaire d'arrondissement une demande d'inscription sur la liste référendaire;

   Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de l'arrondissement a le droit d'être inscrit dans ce secteur concerné, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise **s'y trouvant** n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée;

   - **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire du secteur concerné, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter du secteur concerné le **7 mars 2011;**

---

[1] Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

[2] La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire du secteur concerné, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter **deux documents** dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

Bibliothèque du Mile-End
5434, avenue du Parc

25 mai de 10 h à 22 h
26 mai de 10 h à 22 h

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le secrétaire d'arrondissement au 514 872-9863 ou au 514 872-2641

Donné à Montréal, ce 19e jour du mois de mai 2011

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Claude Groulx